



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

Berger Levrault

ID : 069-216902056-20250911-202545-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 2025.45

OBJET : Installation d'un dispositif de vidéo protection sur la voie publique en centre bourg

MEMBRES PRÉSENTS : Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Anne CALENDRAS, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUDEL, Didier CRETENET, Joffrey DUPOIZAT, Marine EVRARD, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Jean-Yves MARTIN, Florence MATEO SUPPLISSON, Elise MICHALLET, Joëlle ROCHE, Carole SCHIEPAN, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Séverine ANSELME	pouvoir donné à
Françoise BOUVIER	pouvoir donné à
Céline CUCUMEL	pouvoir donné à
Martin MAVOUNGOU	pouvoir donné à
Myriam MAZARD	pouvoir donné à
Martine PEREZ	pouvoir donné à
Pierre REBOURG	pouvoir donné à
Dominique SINAY	pouvoir donné à

Joëlle ROCHE
Martine BERNIER
Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON
Anne CALENDRAS
Joffrey DUPOIZAT
Serge VIGNON
Marine EVRARD
Didier CRETENET

MEMBRES ABSENTS : Raphaël RAY

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Florence MATEO SUPPLISSON et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2 relatif aux modalités de vote du budget,

VU l'article 5 de la loi N°2007-297 du 5 mars 2007 relatif au fond interministériel pour la prévention de la délinquance,

VU les articles L2334-32 à L2334-39 du CGCT

VU la circulaire n° E-2016-37 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), CONSIDÉRANT comme le rapporte Jean Ludovic Cheviakoff, adjoint au Maire en charge de la sécurité que les actes d'incivilité, de vandalisme ont augmenté ces dernières années ; que plusieurs emplacements publics ont été modifié mettant en cause la tranquillité et la sûreté et le bon ordre ; que notamment la place Charles de Gaulle ; qu'au vu des ces éléments il apparaît nécessaire de renforcer la prévention de ces faits et que la vidéo protection constitue un dispositif de prévention qui a montré son efficacité ; que le dispositif permettrait de couvrir la place Charles de Gaulle et les abords, mais également les accès au village afin d'éviter des « zones blanches ».

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de la dépense sur l'année 2025 s'élève à 29 609,00 € HT soit 35 530,80 € TTC ; que l'installation de ce dispositif est susceptible de bénéficier d'une subvention de la région Auvergne Rhône Alpes et qu'afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour la réalisation de ces travaux et à signer les actes afférents à la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE l'installation d'un dispositif de vidéo protection sur la voie publique en centre bourg pour un montant 35 530,80 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées par la Région Auvergne Rhône Alpes ou tout autre organisme et à signer les actes afférents à la demande.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de 2025

Résultat du vote : 22 votes POUR – 4 ABSTENTIONS (Clémence ATTANASIO, Anne CALENDRAS, Florence MATEO SUPPLISSON, Martin MAVOUNGOU)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Berger
Levraud

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant du Gouvernement. Publié le 16/09/2025 septembre 2025

ID : 069-216902056-20250911-202545-DE

Saint-Genis-les-Ollières, le 11 septembre 2025.

Le Maire,

Didier CRETENET,



Le secrétaire de séance,

